

Règlement Exposants

Article 1 : La bourse aux jouets – Puériculture - vêtements enfants et adultes est réservée aux exposants particuliers, non professionnels.

Article 2 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

Article 3 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 4 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de (M.S.L.M.).

Article 5 : La bourse aux jouets – Puériculture - vêtements enfants et adultes se déroule uniquement à l'intérieur du bâtiment Gymnase Emile Froberg.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et du paiement. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs. L'installation des exposants se fera de 7h15 à 8h00 pour une ouverture au public à 8h30 ou la veille de 15H à 19H (recommandé)

Article 7 : Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdites.

Article 8 : La vente est exclusivement une bourse aux jouets, articles de puériculture et vêtements toute autre vente est interdite.

Article 9 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 10 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Article 11 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Article 12 : Une buvette tenue par les membres de l'association M.S.L.M. sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides ainsi qu'une restauration rapide seront également proposées.

Article 13 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 14 : Le présent règlement est affiché aux entrées Gymnase E. Froberg, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

L'ASSOCIATION MAISON DES SPORTS ET LOISIRS DE MONDELANGE



Organise



**UNE BOURSE AUX JOUETS
PUÉRICULTURE
VÊTEMENTS ENFANTS et ADULTES**

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

GYMNASSE Emile FROBERG

Rue du Camp, MONDELANGE

OUVERTURE AU PUBLIC

8H30 À 15H00



Restauration rapide, Buvette

Installation des Exposants possible et conseillée

Samedi 28 Novembre

De 15h00 à 19h00. (Sans surveillance)

Pour Tous renseignements Jean-Pierre Tél : 06 75 46 75 35

E-mail : pavanjp57@gmail.com

Bulletin d'inscription à retourner avant le 10 Novembre 2026

Partie à conserver par
L'exposant



Rappel : Règlement Exposants

Article 1 : La bourse aux jouets – Puériculture - vêtements enfants et adultes est réservée aux exposants particuliers, non professionnels.

Article 2 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

Article 3 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 4 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de (M.S.L.M.).

Article 5 : La bourse aux jouets – Puériculture - vêtements enfants et adultes se déroule uniquement à l'intérieur du bâtiment Gymnase Emile Froberg.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et du paiement. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs. L'installation des exposants se fera de 7h15 à 08h00 pour une ouverture au public à 8h30 **ou la veille de 15H à 19H (recommandé)**

Article 7 : Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdites.

Article 8 : La vente est exclusivement une bourse aux jouets, articles de puériculture et vêtements toute autre vente est interdite.

Article 9 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 10 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Article 11 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Article 12 : Une buvette tenue par les membres de l'association M.S.L.M. sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides ainsi qu'une restauration rapide seront également proposées.

Article 13 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 14 : Le présent règlement est affiché aux entrées Gymnase E. Froberg, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bourse aux Jouets-Puériculture-Vêtements Enfants et Adultes

Dimanche 29 Novembre 2026 A Mondelange

Installation possible des Exposants dès la veille

Samedi 28 Novembre 15H00 à 19H00 (recommandé)

ou Dimanche de 07H15 à 08H00

Je soussigné (e):

Nom , Prénom :

Né(e) le **à**

Adresse :

Code Postal, Ville :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

N° de téléphone :

E-mail :

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du

Code Pénal). Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de le respecter.

Fait à **le** , **Signature**

Inscription Bourse Aux Jouets – Puériculture - Vêtements Enfants et Adultes:

Emplacement (s): soit:

1 Table de brasserie et 1 Banc : 10 €

2 Tables de brasserie et 2 bancs : 20 €

1 Table de brasserie 2 bancs et une place de 1.80 m : 15 €

Au maximum par personne 2 tables

Joindre le bulletin, la photocopie de votre pièce d'identité le règlement à l'ordre de l'Association (M.S.L.M.)

- sur place au Club pendant les heures de cours (Gymnase Froberg Mondelange)

- Par courrier à : Jean-Pierre PAVAN
10 Rue Joseph Cressot 57950 Montigny-Les-Metz

-Ou bien en utilisant pour le règlement le lien suivant

<https://www.monetico-online-asso.com/mslm/bourse-aux-jouets-du-29-nov-26>

en envoyant le dossier par mail : pavanjp57@gmail.com